

Convention de prêt de matériel ou équipements (externes ou internes à l'UniNE)

L'Université de Neuchâtel, par l'intermédiaire de la régie ci-dessous, peut effectuer des prêts de matériel ou d'équipements à des personnes externes ou internes à l'institution, lors d'examens, de sessions de formation ou autres manifestations. Les objets sont prêtés à titre gracieux, selon les conditions suivantes.

Lors de l'emprunt :

1. Le présent formulaire de prêt est rempli, daté et signé par le régisseur et contresigné par l'emprunteur.
2. Il sera conservé par le régisseur en gage des objets remis.
3. L'emprunteur s'engage à faire un usage adéquat de ce qui lui est prêté et à restituer le matériel ou les équipements sans préjudice et dans le délai convenu.
4. Le Service de l'intendance et de la logistique sera saisi en cas de contestation.

Lors de la restitution :

5. L'emprunteur s'engage à déclarer une éventuelle détérioration de ce qui lui a été prêté. Tout matériel ou équipement abîmé ou perdu fera l'objet d'une déclaration au Service de l'intendance et de la logistique pour décision.
6. Le régisseur valide la restitution par une signature de réception et fournit une copie à l'emprunteur s'il le souhaite.

Matériel / Equipement prêté par :

Régie / Régisseur :

Matériel / Equipement prêté à : (interne UniNE)	<u>Uniquement si externe UniNE :</u>
Nom / Prénom :	Adresse :
Institut / Service :
N° tél. :	N° tél. :
Matériel / équipements prêtés :	

Date : **Restitution prévue :**

Signature emprunteur :
(Engagement à respecter la Convention)

Signature régisseur :

A remplir lors de la restitution :

Le matériel / les équipements prêtés ont été restitués et réceptionnés par le régisseur.

Date :

Signature régisseur :